

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	11
Votants	13

OBJET :  
17. B. FETES DE FIN D'ANNÉE.  
ARBRE DU NOËL SOLIDAIRE.

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20201203-15122020D17\_AB-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt, le jeudi trois décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Jean-Pierre ENGELAERE, Roger CODEVILLE, Joël BACLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'au regard des restrictions gouvernementales, suite à la crise sanitaire par laquelle nous passons actuellement, l'Arbre de Noël ne connaîtra pas de rassemblement cette année. Néanmoins, pour que les enfants puissent recevoir leurs cadeaux, la distribution par le Père Noël se fera sur rendez-vous.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la reconduction de distribution de clémentines, de coquilles aux bénéficiaires inscrits sur la liste des secours en nature, ainsi que de friandises pour les enfants de moins de 12 ans, de jeux pour les enfants de moins de 8 ans et des offres de loisirs (livres ou places de cinéma) aux enfants de 8 à 12 ans, dans le cadre du collectif solidaire et autorise la prise en charge par le CCAS de l'organisation de l'arbre du Noël Solidaire.

Pour éviter les gaspillages liés à l'absence de certaines familles le jour de la distribution, il sera proposé, comme l'an dernier, de remettre un bon d'achat pour les coquilles à retirer dans les boulangeries mervilloises et de distinguer le grammage en fonction de la composition familiale, à savoir :

- Pour les foyers de 1 à 2 personnes : deux coquilles individuelles de 100 grammes maximum,
- pour les foyers de 3 à 5 personnes, une coquille familiale de 300 grammes
- et pour les foyers de 6 personnes et plus, une coquille familiale de 500 grammes.

La dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits de l'article 6232

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.